

Mémoire de
l'Association des Producteurs de Bleuets
de la Côte-Nord

dans le cadre de la
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de
l'agroalimentaire québécois

Mai 2007

État de la situation

Économie régionale

La Côte-Nord est une région dont l'économie repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles dans les secteurs forestiers, miniers ainsi que des pêches. La crise forestière et du secteur halieutique a créé au cours des dernières années une forte instabilité économique. Afin de minimiser les effets négatifs sur l'économie régionale les intervenants socio-économiques de la région ont développé une volonté ferme pour la recherche et aide au déploiement de voies de diversification économique. Le développement de l'industrie des petits fruits est une de ces voies privilégiées puisque les Nord Côtiers, de par leur culture, valorisent les petits fruits sauvages qui y sont abondants.

Potentiel petit fruit : bleuet nain

La Côte-Nord possède un vaste territoire relativement sauvage et ayant un fort potentiel pour la production forestière. Cette richesse inclue la matière ligneuse mais aussi la production de petits fruits forestiers tel le bleuet nain. À cela s'ajoute d'excellentes possibilités pour la production de petits fruits associés aux milieux humides (tourbières) et maritimes. La «chicoutai» petit fruit emblème de la basse Côte-Nord encore méconnu à l'extérieur de notre région, la canneberge qui pousse en milieux humides ainsi que la graine rouge (airelle vigne d'Ida) plus maritime en sont des exemples.

Par ailleurs, grâce au vaste territoire propice au développement de bleuetières, le bleuet nain est le petit fruit qui a le plus grand potentiel de développement. Une étude réalisée en 2005 pour la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Côte-Nord a révélé que la région compte un total de 50 000 ha de terres propices à la production du bleuet nain, selon les estimations du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ainsi, au cours des dernières années le bleuet nain semi-cultivé est le petit fruit qui a pris le plus d'expansion sur la Côte-

Nord : passant de quelques producteurs en 2000 à plus de 30 aujourd'hui dont la production s'étend sur une superficie totale d'environ 2500 ha. L'ensemble de ces exploitations crée plus de 350 emplois saisonniers et plus de 30 emplois annuels. Cette expansion rapide a donné naissance à notre regroupement de producteurs : Association des Producteurs de Bleuets de la Côte-Nord (APBCN). Notre association vise une meilleure structure et force dans nos efforts collectifs, un appui à la recherche et au développement, un partage des idées et des connaissances acquises ainsi qu'une protection accrue des intérêts des producteurs de bleuets.

Sur la Côte-Nord seulement 5% du territoire potentiel pour la production de bleuets nains est aménagé. L'aménagement de sa totalité aurait pour effet de faire doubler les superficies de production au Québec. Cette immense possibilité combinée à l'atteinte d'une limite quant à la disponibilité de terres propices à cette production au Saguenay Lac-Saint-Jean (principale région productrice de bleuets nains au Québec) crée une pression importante de la demande pour l'octroi d'une partie du territoire à des promoteurs d'ici mais aussi du Saguenay Lac-Saint-Jean.

Qualités nutritives : bleuet nain

Sur les marchés internationaux, le bleuet nain est un produit alimentaire de plus en plus prisé, notamment au Japon, aux Etats-Unis et en Europe, grâce en partie à son statut de produit naturel (bleuet sauvage) et ses vertus médicinales et nutritionnelles. Il est mangé nature ou utilisé pour la fabrication de jus, pains, pâtisseries, muffins, céréales, sauces et confitures. En plus de son bon goût, une des principales motivations des consommateurs de bleuets, pour la majorité d'âge mûr, découle de ses propriétés antioxydantes (anti-âge et anti-cancer). Ces propriétés tirent leur origine des pigments anthocyaniques qui lui confèrent sa couleur bleue. De manière générale, plusieurs études scientifiques démontrent les vertus nutraceutiques du bleuet nain.

Supériorité du bleuet nain produit ici : propriétés antioxydantes

Plus spécifiquement, des études dont celle de Desjardins et De Oliveira (2007)

affichent une tendance vers une augmentation des capacités antioxydantes du bleuet nain en fonction de la latitude. Dans ce sens, ces derniers auteurs observent une concentration supérieure des composés antioxydants des bleuets nains provenant de la Côte-Nord. Ainsi, cette bonne réputation du bleuet nain en général devrait être accentuée pour les fruits provenant de régions nordiques. Ceci devrait créer une demande de plus en plus grande sur les marchés de la part de consommateurs plus que jamais conscients de leur santé et exigeant des produits de grande qualité nutritive issus d'une production traditionnelle plus écologique.

Cet immense potentiel de développement et un marché en croissance pour des produits de qualité supérieure, à valeur ajoutée, provenant des terroirs nordiques ouvrent la voie vers la création d'un produit de niche unique au Canada. Ce produit de niche pourra certainement favoriser l'expansion de l'industrie des petits fruits dans la région tout en contribuant à la valorisation de la richesse des ressources naturelles, de l'écotourisme et des produits du terroir.

Parole aux producteurs de bleuets nains de la Côte-Nord

Problématiques rencontrées et solutions envisagées

❖ Problématique 1. **Monopolisation de l'industrie du bleuet nain**

Une expansion de la superficie couverte par les bleuetières dans notre région devrait s'exercer à la lumière des expériences collectives passées, nous évitant de passer par les mêmes erreurs que nos prédécesseurs. En observant ce qui se passe au Lac-Saint-Jean, soit un regroupement et agrandissement progressif de bleuetières, mégapropriétés d'un faible nombre d'individus causant une diminution progressive du nombre de petites entreprises. Ces quelques gros propriétaires s'accaparent, en plus des surfaces de production, des quelques usines de transformation (congélation) au Québec. Ce quasi monopole leur confère un fort pouvoir d'influence sur les prix du bleuet, vers une baisse généralisée des prix, avantageuse pour leur porte feuille de

transformateur. Ce type de développement tend vers une monopolisation de l'industrie du bleuet nain de plus en plus lucrative pour un faible nombre d'individus seulement. Cette structure économique ne fait pour ainsi dire pas ou peu profiter à la région de la valeur de ses richesses naturelles mal redistribuées.

❖ Solution envisagée 1. **Prise en charge de notre production : augmentation du nombre et de la superficie totale de production pour atteindre la masse critique de bleuets produits annuellement permettant une transformation des petits fruits sur la Côte-Nord**

Le développement des petits fruits (plus spécifiquement du bleuet) devrait s'affranchir d'un possible monopole de grosses industries à secteur unique. Il faut davantage viser un développement en lien étroit avec les traditions locales, qui permettra un essor régional majeur générateur d'emplois. Cela évitera également l'exode de la main d'œuvre régionale, dont les cueilleurs pouvant également être employés dans certaines entreprises locales assurant la transformation du bleuet.

Il est plus qu'essentiel de rendre disponible de nouveaux fonds pour le développement de bleuetières sur la Côte-Nord afin d'atteindre une masse critique de fruits produits. Cette masse critique de bleuets produits annuellement combinée à une diversification des productions, pourrait assurer une stabilité d'approvisionnement ainsi qu'une mise en marché efficace vers le développement d'entreprises de transformation situées sur la Côte-Nord.

Pour ce faire nous demandons ou acteurs sociaux économiques de mieux soutenir financièrement :

1. les promoteurs de productions fruitières principalement le bleuet afin d'atteindre une masse critique de production permettant une transformation des fruits sur la Côte-Nord

2. les entrepreneurs de la région qui visent une transformation des petits-fruits.

Pour élargir encore plus le marché de distribution, il serait intéressant que les fruits et produits découlant de nos productions bénéficient d'une appellation spécifique rappelant l'aspect traditionnel (supportant plusieurs emplois locaux en lien avec les activités traditionnelles de la région), nordique (qualités nutraceutiques supérieures) et écologique (possiblement biologique). Cette dernière appellation découlerait de la nature sauvage de la région. D'un point de vue commerciale, il est important d'utiliser et de mettre en valeur les propriétés et les qualités possiblement exclusives aux bleuets d'ici afin de bénéficier d'un marché différent de celui des autres provinces et régions. Ceci permettra de réduire une possible compétition et d'obtenir un prix supérieur permettant de supporter une production plus humaine. Nous demandons donc aux acteurs sociaux économiques de mieux soutenir financièrement la recherche et la publicité démontrant et affichant une valeur accrue des petits fruits produits sur la Côte-Nord.

❖ Problématique 2 **Disponibilité du territoire :**

Immobilité des MRCs et Forêt-bleuet, un modèle imposé trop rigide favorisant une possession étrangère de nos terres

Malgré un très vaste territoire à haut potentiel pour la production de bleuets, le développement de bleuetières tarde. Les secteurs à haut potentiel restent difficilement accessibles pour les promoteurs. Du côté des MRC rien ne bouge. Par exemple, en Haute Côte Nord, aucun bail n'a été émis pour le développement de bleuetières depuis le transfert des TPI (Territoires Publics Intramunicipaux) Nous attendons toujours le dépôt du plan d'aménagement de cette MRC pour connaître les secteurs et le nombre d'hectares qui seront disponibles pour cette production fruitière. Afin d'avoir accès aux secteurs restants (une majorité du territoire) l'application du modèle forêt-bleuet imposé par le MRN reste peu adapté à la réalité Nord-Côtière. Ce modèle est peu accessible aux gens d'ici de par le grand investissement initial exigé. Ce type

d'aménagement implique obligatoirement une production sur de grandes superficies et demande ainsi un fond monétaire important (minimalement de l'ordre du demi million) de la part des promoteurs de la région qui sont généralement peu fortunés. Normalement, ces promoteurs comptent sur l'argent que rapporte la vente du bois lors de l'aménagement de leur bleuetière. Dans ce cas ci, l'argent du bois rapporte seulement aux compagnies forestières qui laisseront derrière elles un terrain non nivelé, possiblement compacté et détérioré par les activités de récolte. L'argent nécessaire à la location et aménagement du terrain devra provenir complètement des futurs producteurs dont le terrain, qu'ils n'auront pas totalement choisi, ne sera pas nécessairement bien situé et productif. De plus, aucune étude scientifique, statistiquement valable et généralisable à l'échelle du Québec, n'a démontré l'efficacité, et pour la production forestière et fruitière, de ce type d'aménagement. Un effet pervers d'une telle limitation (application obligatoire du modèle forêt-bleuet pour un accès aux territoires propices à cette production) est la disponibilité des territoires que pour les mieux nantis. Ces gros développeurs viennent principalement du Saguenay-Lac-St-Jean, région relativement avancée et structurée dans la production du bleuet nain. Ainsi, les risques réels (car déjà en cours) encourus sont :

- une main mise des gros promoteurs étrangers sur les meilleures terres de la Côte-Nord.
- un monopole s'étendant progressivement à la Côte-Nord, détenu par les industriels du Saguenay Lac-Saint-Jean s'accaparant nos richesses en ramenant chez eux les bleuets à transformer. Ceci va à l'encontre d'une redistribution régionale de l'argent découlant de la transformation et de la vente du bleuet.

❖ Solution envisagée 2. **Disponibilité accrue du territoire favorisant une prise en charge de promoteurs locaux et mise en place de règles de développement pour une transformation locale du bleuet**

Nous demandons une plus grande disponibilité du territoire sans modèle et

superficie minimale imposées afin de mieux soutenir les promoteurs régionaux dans leurs démarches.

De plus, nous demandons aux instances publiques d'imposer des règles de développement favorisant la rétention en région des capitaux découlant de nos richesses vers une transformation locale du bleuet.

❖ Problématique 3. **Fonds insuffisants et Processus administratifs décourageant pour les promoteurs**

Une difficulté importante pour les promoteurs de projets de développement de bleuetières réside dans le méandre administratif dans lequel ils sont obligés de se plonger pour une mise de fond trop souvent insuffisante: 1. afin de trouver un ou plusieurs organismes subventionnaires qui proposent une panoplie de programmes avec bien souvent des exigences nombreuses, opaques, dispendieuses et complexes 2. afin de s'assurer du respect de l'ensemble des normes qui sont difficilement conciliables et respectables pour l'obtention des fonds de développement.

Ceci a pour résultat de décourager et de semer le doute dans l'esprit de nombreux promoteurs quant à l'admissibilité de leur projet. Au final, il n'en ressort qu'une perte de temps et d'argent pour les producteurs qui ne se verront pas nécessairement accorder une aide.

Lors de la signature de l'entente spécifique (petits fruits) de 2002, l'ensemble des sommes disponibles s'est envolé rapidement alimentant une multitude de projets. Tous ces projets ont donné des résultats concrets qui selon les dires des hauts dirigeants du MAPAQ sont un exemple de réussite de ce type de programme d'aide. Qu'attend on nous pour aller de l'avant avec une deuxième entente ?

❖ Solution envisagée 3. **Plus de fonds, Centralisation du traitement des demandes et Souplesse des normes à respecter**

Nous demandons donc aux instances publiques une mise en place de nouveaux fonds pour l'aménagement de bleuetières, une centralisation du traitement des demandes, une plus grande uniformité et simplification des exigences ainsi qu'une plus grande souplesse des normes à respecter dans les premières années de développement des bleuetières.

Conclusion

Nous demandons aux acteurs sociaux économiques de mieux soutenir financièrement l'ensemble des producteurs et promoteurs dans leur volonté de développement et transformation du bleuet nain sur la Côte-Nord. Ceci devrait permettre d'atteindre une masse critique de fruits produits annuellement permettant une prise en charge régionale de la production et transformation du bleuet nain d'ici. De plus, nous demandons une disponibilité accrue du territoire sans modèle imposé (forêt-bleuet), peu adapté et contraignant pour les promoteurs d'un point de vue monétaire. Dernièrement, nous demandons une simplification, possiblement en passant par une centralisation, du processus administratif en général ainsi qu'une plus grande souplesse des normes à respecter dans les premières années de développement des bleuetières.